



**EXTRAIT
DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice	23
Présents	21
Votants	22

L'an deux mil seize, **le vingt et un mars**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2016

Présents : MM MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, LE SENECHAL, DEHOVE, RIEUX, GUEHENEC, KERGOZIEN, LE BAYON, BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, LE SOMMER, STEPHANT, BELLEC, LE PORT, LE MESTRE

Absents excusés : Jean-André Tanguy (procuration à Jean-Maurice MAJOU)

Absent : Alcime GUILLAS

Secrétaire de séance : Solenn LE MESTRE

2016-34: Bilan de la concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.300-2 prévoyant à l'issue de la concertation, une présentation de son bilan par le Maire et une délibération du Conseil Municipal ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2014 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation suivantes :

- durant toute la durée de l'élaboration, une information sera conduite au travers du bulletin municipal, de l'Immédiat et du site internet annonçant les grandes étapes ainsi que le stade d'avancement. Un support multimédia sera également mis en place permettant à toute personne intéressée de réagir et d'émettre ses observations ;
- durant la phase d'études, des documents d'analyse de la situation communale seront mis à disposition du public à la mairie. Ils seront accompagnés d'un registre permettant aux habitants et à toute autre personne concernée d'exprimer des observations.
- à l'issue du débat du conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), ces orientations et une synthèse du diagnostic seront présentées lors d'une réunion publique. Le document présentant les orientations du P.A.D.D. sera ensuite

maintenu à disposition du public jusqu'à l'arrêt du projet de P.L.U., accompagné d'un registre.

- 2 autres réunions publiques seront organisées pendant la durée d'élaboration du PLU. Des avis dans la presse locale préciseront les lieux, dates et heures de ces réunions ;
- au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet, des panneaux d'exposition présentant une synthèse des orientations d'aménagement et de développement de la commune, ainsi que les principaux éléments réglementaires du projet de P.L.U. seront mis en place dans le hall de la mairie, également accompagnés d'un registre destinés aux observations du public ;

Le Maire expose au Conseil Municipal que la concertation a été menée selon les modalités énoncées ci-dessous :

- L'organisation de 3 réunions publiques à l'issue desquelles la présentation et un registre étaient à disposition de la population à la mairie :
 - 9 janvier 2015 sur la définition d'un PLU, le cadre réglementaire, les conséquences de ce cadre réglementaire, le diagnostic et les enjeux pour le PLU de la commune;
 - 25 septembre 2015 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;
 - 17 décembre 2015 sur la présentation du projet de PLU avec la traduction des objectifs dans les règlements écrit et graphique ;
- Une information menée via le site internet de la commune et via l'Immédiat. Une page Facebook « PLU de Locoal-Mendon » a été créée afin de permettre à toutes les personnes intéressées de réagir et de débattre entre-elles ;
- Une exposition présentant les enjeux du Plan Local d'Urbanisme, les règlements graphique et écrit a été mise en place mi-janvier dans les locaux de la mairie. Un registre permettant à chacun de réagir est à disposition ;
- Mise à disposition de la population, pour mise à jour, de l'inventaire du patrimoine bâti pouvant changer de destination ;
- Deux ateliers participatifs ont été organisés ouverts sur inscription à 30 habitants de la commune représentatifs de l'ensemble de la population :
 - 24 mars 2015 : **Atelier 1** « Vivre ensemble à Locoal-Mendon »
Identité des bourgs et villages ; Diversité des formes urbaines et architecturales.
 - 31 mars 2015 : **Atelier 2** « Dans la peau d'un urbaniste » ; stratégie de développement des bourgs et village (densification, extension, déplacement, équipement)
- Les permanences de l'Adjoint à l'Urbanisme et aux Travaux et du Maire ;

Le bilan de cette concertation fait apparaître :

- Des interrogations et des craintes sur l'application des lois Littoral et Alur sur la constructibilité des terrains ;
- Le souhait de protéger le patrimoine naturel et bâti de la commune ;
- Prise en compte dans la rédaction du Projet d'aménagement et de développement durable du travail réalisé lors des 2 ateliers participatifs ;
- Prise en compte des demandes d'ajout dans l'inventaire patrimoine bâti pouvant changer de destination ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- De prendre acte du bilan de la concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré à Locoal-Mendon le 21 mars 2016

Le Maire,
Jean-Maurice MAJOU